

LA SANCTITÉ DU MARIAGE

Ecclésiaste 4:12.

Et si quelqu'un est plus fort qu'un seul, les deux peuvent lui résister; et la corde à trois fils ne se rompt pas facilement.



La Sainteté du Mariage

Un extrait des Manuel des Ministres de la Foi Apostolique.

Le mariage est une institution sacrée dont Dieu est l'Auteur. Selon les Ecritures, c'est une relation d'alliance qui établit un lien entre un homme et une femme, qui ne se dissout que lorsque la mort entraîne la séparation inévitable.¹

Le plan de Dieu pour le mariage remonte à la création de l'homme. Les premiers chapitres de Genèse relatent comment Dieu parla et l'étendue a existé, et Il créa l'eau, la terre sèche, la végétation et toute créature vivante. Il créa ensuite l'homme. Bien que Dieu estimât que tout ce qu'Il avait fait était « très bon, » Il continua pour identifier quelque chose qui n'était pas bon : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul » (Genèse 2 :18). Dans le but de pourvoir au besoin de l'homme d'avoir une compagne convenable, Dieu fit tomber un profond sommeil sur Adam. Il prit ensuite l'une des côtes d'Adam, et en « forma une femme..., et il l'amena vers l'homme »

(Genèse 2: 22).

Puis quelque chose passé – Dieu institué le mariage ! Dieu fait que les deux devinssent un, et immédiatement, Il donna la première directive biblique concernant cette union : « C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair » (Genèse 2:24). Ainsi, selon le décret de Dieu, l'union conjugale transcende même le lien entre parent et enfant.

Les Ecritures donnent plusieurs directives concernant la personne à laquelle on devrait se marier. Premièrement, il est clair que le mariage doit se faire entre un homme et une femme. La femme fut spécifiquement créée pour être « une aide semblable à lui [l'homme] » (Genèse 2:18,20). Le sens littéral de cette expression est « une aide qui convienne à l'homme » – celle qui est égale à lui et qui lui est adapté. Elle fut parfaitement et exceptionnellement formée pour être physiquement, mentalement et spirituellement complémentaire à l'homme.

Bien que le mariage, à la fois Biblique et traditionnel, se définisse comme l'union d'un homme et d'une femme en tant que mari et femme. Certaines personnes sont en train de réviser cette définition, et disent que le mariage est l'union légale de deux *individus*, sans tenir compte du genre. Toutefois, la Bible est claire sur le fait qu'une relation intime entre deux hommes ou deux femmes est une abomination. Lévitique 18:22 dit: « Tu ne coucheras point avec un homme comme on couche avec une femme. C'est une abomination. » La société peut considérer une telle relation comme un « style de vie alternatif » ou simplement une question de choix; mais, les relations entre personnes de même sexe sont formellement condamnées par Dieu.²

Une autre directive fondamentale concernant le choix du partenaire en mariage se trouve dans 2 Corinthiens 6:14 où il est dit: « Ne vous mettez pas avec les infidèles sous un joug étranger. Car quel rapport y a-t-il entre la justice et l'iniquité? ou qu'y a-t-il de commun entre la lumière et les ténèbres? » Ceux qui sont sauvés doivent chercher un autre croyant comme compagnon de mariage. Cette personne doit être plus qu'un simple religieux; les deux doivent être un en foi et en doctrine.

On doit faire extrêmement attention dans le choix du partenaire en mariage, car la Parole de Dieu enseigne que le mariage est une relation exclusive – une union fidèle avec son conjoint, laquelle dure toute la vie. Marc 10:9 dit: « Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint. » Bien que la loi du pays puisse permettre la dissolution du mariage, aux yeux de Dieu, ce mariage existe jusqu'à ce que l'un des conjoints meurt.

Le divorce n'a jamais fait partie du plan de Dieu parce qu'il voulait que le mariage soit entre une femme et un homme pour la vie. Le prophète Malachie réprimanda les maris Juifs de divorcer d'avec leurs femmes, les mettant en garde: « Et qu'aucun ne soit infidèle à la femme de sa jeunesse! », et il continua et dit: « Car je hais la répudiation, dit l'Éternel, le Dieu d'Israël » (Malachie 2:15-16).

Sous la Loi de Moïse, le divorce était toléré dans certaines conditions, à cause de la dureté du cœur du peuple. Quand les Pharisiens du temps de Jésus le questionnèrent à propos de ceci, Il répondit : « C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; au commencement, il n'en était pas ainsi » (Matthieu 19 : 8). Jésus redisait que l'intention divine pour cette alliance sacrée du mariage n'incluait pas la dissolution de ce lien sacré.

Jésus donne la permission de « répudier » une femme dans un seul cas. Cela est décrit dans Matthieu 19:9: « Mais je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour infidélité, et qui en épouse une autre, commet un adultère. » Et nous lisons dans Luc 16:18 « Et quiconque épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère. » Ces versets se réfèrent à la loi juive concernant le vœu de fiançailles. Sous cette loi, les fiançailles étaient aussi contraignantes que le vœu de mariage. Le couple se rencontrait pour conclure un accord de fiançailles; mais une fois que l'accord avait été conclu, les deux individus ne se réunissent pas ensemble pendant environ un an, ce qui permettait à chacun d'eux de se préparer pour le mariage. A la fin de cette période, ils se réunissent ensemble et le mariage est consommé. Si, pendant cette période de fiançailles, l'un d'entre eux brisait le pacte en ayant une relation sexuelle avec une autre personne, cela était appelé fornication. Sous la loi

juive, cela était une raison pour laquelle le vœu de mariage pouvait être dissous.

Joseph en est un exemple. Dans Matthieu 1:18-19, nous lisons: « Voici de quelle manière arriva la naissance de Jésus-Christ. Marie, sa mère, ayant été fiancée à Joseph, se trouva enceinte par la vertu du Saint-Esprit, avant qu'ils eussent habité ensemble. Joseph, son époux, qui était un homme de bien et qui ne voulait pas la diffamer, se proposa de rompre secrètement avec elle. » Joseph savait qu'il n'avait pas eu des relations intimes avec Marie, il fut cependant constaté qu'elle attendait un enfant. Tous les signes semblaient indiquer qu'elle avait été infidèle, mais l'ange du Seigneur vint et le rassura. Autrement, il aurait pu obtenir une lettre de divorce et l'aurait répudiée parce que, dans une situation normale, ceci aurait été la preuve d'un acte de fornication.

Quand un croyant se marie à un incroyant, la personne sauvée n'a pas le droit de se séparer de son conjoint qui n'est pas sauvé. La Bible dit: « Si un frère a une femme non-croyante, et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la répudie point; et si une femme a un mari non-croyant, et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne répudie point son mari » (1 Corinthiens 7:12-13).

Paul alla plus loin et dit: « Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare; le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix. Car que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari ? Ou que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme ? » (1 Corinthiens 7 :15-16). La fidélité d'un conjoint Chrétien peut amener celui qui s'en est allé à revenir à Dieu.

Certains enseignent que l'expression « ne sont pas liés » (au verset 15) signifie que le croyant est libre de se remarier. Cependant, le mot Grec *douloo*, traduit par « liés » dans ce verset, n'est pas le même mot employé dans le verset 39 où Paul dit : « Une femme est liée [*deo*] aussi longtemps que son mari est vivant. » Paul disait simplement que si le partenaire non-croyant insistait sur le fait de se séparer, il n'y aura aucune condamnation pour le conjoint Chrétien pour le fait que le conjoint infidèle ait abandonné le mariage.

Parfois, un mariage Chrétien peut se terminer par le divorce, malgré tous les efforts pour éviter cet aboutissement. Néanmoins, même quand un conjoint infidèle abandonne ou divorce d'avec un croyant, les Ecritures ne donnent aucune permission pour le remariage pendant que le premier compagnon est en vie. Il y est encore possible que le conjoint qui s'est séparé se repente et désire revenir au vœu de mariage qui a été fait devant Dieu ; mais si le conjoint croyant se remarie, cette restauration ne sera pas possible. Dieu bénit et fortifie celui qui se décide à vivre selon Ses instructions, et l'aide à continuer à mener une vie victorieuse en tant que divorcé.

Romains 7:2-3 renforce l'interdiction du remariage pendant que le conjoint vit: « Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant; mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari. Si donc, du vivant de son mari, elle devient la femme d'un autre homme, elle sera appelée adultère. » Dans Luc 16:18, nous trouvons la même instruction concernant l'homme : « Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et quiconque épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère. » Aussi bien l'homme qui se sépare de sa femme pour épouser une autre et l'homme qui se marie à la femme d'un autre homme sont coupables d'adultère. Même si une telle union est légale selon les lois du pays, elle n'est pas correcte quand elle est soumise à la mesure des Ecritures.

Si des individus se retrouvent dans une situation matrimoniale qui n'est pas conforme aux prescriptions de la Bible, ils doivent commencer à donner leurs cœurs à Dieu et Lui confier leur situation. Dieu a un merveilleux moyen de dénouer les conditions « impossibles » et de frayer un chemin clair qui permet de se conformer à Sa volonté.

Le plan de Dieu pour cette plus intime relation humaine est un bon plan. Si les maris et les femmes appliquent les principes bibliques dans la construction de leurs mariages et s'ils mettent Dieu à la première position, Il sera glorifié et Son divin dessein pour cette union sacrée sera manifeste au monde.

¹ Voyez Matthieu 19:4-6 et Marc 10:5-9.

² Voyez Genèse 19:1-13; Lévitique 20:13; Romains 1:26-27; 1 Corinthiens 6:9.
